

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de Libourne			
COB COUTRAS			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
57950	01718	2025	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

REPRÉSENTANT LÉGAL D'UNE PERSONNE MORALE

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 3

Le mercredi 10 septembre 2025 à 14 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme Neil PROMMIER, Agent de Police Judiciaire en résidence à COUTRAS
 Sous le contrôle du Lieutenant Luc DEBIONNE, Officier de Police Judiciaire en résidence à COUTRAS
 Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à COUTRAS 33230, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITÉ DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL			
Sexe	Nom	Prénom	
M	ROUSSELLE	Grégoire	
Situation de famille		Validité état-civil	
		Identité déclarée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
06/08/1971	Bruxelles	Belgique	
Adresse		34 Avenue Justin Luquot	
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE
COUTRAS 33230		France	33138
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	06.31.20.44.35	AUTRE PROFESSION	Française
e-m@il	gregoire-rouselle@scouts-europe.org		Fax
Consentement Portalis <input type="checkbox"/> non			

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante : gregoire-rouselle@scouts-europe.org et par SMS au numéro de téléphone suivant : 06.31.20.44.35

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire



PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

La personne n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne morale, à savoir :

PERSONNE MORALE VICTIME

Forme juridique	Raison sociale	Sigle
ASSOCIATION	GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	
Adresse		
Route de Montargis		
Commune et Code Postal	Pays	INSEE
CHATEAU LANDON 77570	France	77099
Secteur d'activité	N° SIREN	NIC
LOISIRS - SCOUTISME		

AUDITION

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

Je suis réserviste auprès de la Sécurité Civile depuis Février 2025. Je suis responsable de l'association Guides et Scouts d'Europe.

L'association détient un local de stockage sur la commune de Coutras pour entreposer le matériel Scout. C'est un local mis à disposition par la commune. Il fait 80 m² avec un rez-de-chaussée et un étage.

À l'intérieur il y a principalement plusieurs tentes, des malles plastiques, cantines métalliques, des outillages, trousse médicale, etc.

Samedi 06 septembre 2025 matin, j'ai découvert moi-même que le local avait été visité. Une porte d'accès au local a été dégradée et ouverte. À l'intérieur, des objets ont été volés :

- du petits matériels de cuisine, couverts,...
- de l'outillage à main : 3 hachettes, une machette, 3 ciseaux à bois, 3 petites scies pliantes, une scie à buche,
- 2 tentes civiles : une tente au vent décathlon (grise et bas bleu) elle doit avoir 3 ans, une tente plus grande mais moins haute (bleu clair).

Il y a eu aussi des objets déplacés dans le local et une échelle escamotable retrouvée à l'extérieur. Des trousse de soin ont également été ouvertes et des produits utilisés. On a aussi retrouvé des excréments et urines.

Question : Le local est il équipé en vidéosurveillance ou alarme ?

Réponse : Non.

Question : Est-ce la première fois que cela arrive ?

Réponse : Oui.

Question : Quand avez-vous vu le local intact pour la dernière fois ?

Réponse : Vendredi 29 ou samedi 30 aout 2025 après avoir déposé du matériel.

Question : Pouvez-vous estimer votre préjudice ?

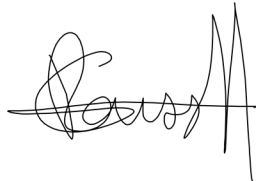
Réponse : Entre 500 et 1 000 euros. Nous n'avons pas encore toutes les factures.

Question : Avez-vous autre chose à ajouter ?

Réponse : Non.

Je dépose plainte pour les faits énoncés.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire



Je reconnais avoir été informé de mon droit à indemnisation et de ma possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je suis avisé que j'ai la possibilité de demander des dommages et intérêts en me constituant partie civile dès maintenant, conformément aux dispositions de l'article 420-1 du C.P.P avec l'accord du procureur de la République.

Je prends note qu'il m'est possible d'obtenir gratuitement toute information nécessaire pour l'exercice de mes droits auprès de l'association d'aide aux victimes suivante :


Vict'aid - à LIBOURNE 33500

Je ne désire pas user de ce droit pour le moment et je me réserve la possibilité de revenir sur ma décision ultérieurement.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A COUTRAS 33230, le 10 septembre 2025 à 14 heures 30 minutes.

La personne entendue



L'Agent de Police Judiciaire

